



PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation du Conseil le 20 novembre 2021

Séance du jeudi 25 novembre 2021 à la Mairie de Vany

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. M. Vincent DIEUDONNÉ
2. Mme Clarisse BUHLER
3. M. Mathieu COTTEL
4. Mme Béatrice LOUIS
5. Mme Christine DESGORCES
6. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Conseillères excusées : Madame Marie-Claire DELLINGER donne pouvoir à Madame Marie-Laurence RAWUNG.
Madame Catherine MAHUT donne pouvoir à Monsieur Mathieu COTTEL.

Secrétaire de séance : Madame Christine DESGORCES
Ouverture de la séance à 20 heures et 10 minutes

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2021. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité et signé.

DCM N°34/2021 : Demande de subvention au titre du fonds de concours de l'Eurométropole de Metz pour le nouveau bâtiment communal

Le bâtiment actuel de la Mairie ne répond pas aux normes d'accessibilité, tout comme les locaux de l'ancienne école qui sont à l'abandon depuis janvier 2019.

Les élus souhaitent réaliser un nouveau bâtiment qui aura pour objectif l'installation du secrétariat de la Mairie, d'une salle des cérémonies et la mise à disposition de salle d'activités aux habitants du village.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Eurométropole de Metz à hauteur de 40 000 euros conformément au plan de financement prévisionnel exposé ci-dessous

Montant estimatif des travaux H.T.	800 000 euros	100%
Préfecture de la Moselle / DETR/DSIL	300 000 euros	37,5%
Conseil Départemental de la Moselle / Ambition Moselle	200 000 euros	25%
Eurométropole de Metz / Fonds de concours	40 000 euros	5%
Région Grand Est / Cadre de vie	100 000 euros	12,5%
Commune de Vany / Fonds propres	160 000 euros	20%

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 2 pouvoirs)

DCM N°35/2021 : Demande de subvention au titre de la DETR à la préfecture de Moselle pour le nouveau bâtiment communal

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Préfecture de la Moselle au titre de la DETR à hauteur de 300 000 euros conformément au plan de financement prévisionnel.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 2 pouvoirs)

DCM N°36/2021 : Demande de subvention au titre d'Ambition Moselle au Conseil Départemental pour le nouveau bâtiment communal

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre d'Ambition Moselle à hauteur de 200 000 euros conformément au plan de financement prévisionnel.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 2 pouvoirs)

DCM N°37/2021 : Demande de subvention au titre du Cadre de vie à la région Grand Est pour le nouveau bâtiment communal

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du Cadre de Vie à hauteur de 100 000 euros conformément au plan de financement prévisionnel.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 2 pouvoirs)

DCM N°38/2021 : Action sociale à destination des aînés du village

Le Conseil Municipal **décide** d'offrir des paniers garnis aux personnes âgées de 65 ans et plus provenant de l'entreprise « Ami Fritz » située à Scy Chazelle.,

Les dépenses de cette action seront imputées à l'article 623.

Attribue une somme de 25 euros par personne, 35 euros par couple.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 2 pouvoirs)

DCM N°39/2021 : Adhésion à la mission « RGD » du CDG 57 et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 57,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser le Maire (ou son représentant) à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,**
- **d'autoriser le Maire (ou son représentant) à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,**
- **d'autoriser le Maire (ou son représentant) à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 2 pouvoirs)

Annulation du point n°7 qui ne nécessite pas de délibération.

DCM N°40/2021 : Approbation du Contrat Local de Santé à l'Eurométropole de Metz

VU la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » de 2009 ayant donné l'opportunité aux collectivités territoriales de signer avec les agences régionales de santé un Contrat local de santé,

VU la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 réaffirmant la mise en œuvre de Contrats locaux de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,

VU la validation du comité de pilotage du Contrat local de santé du territoire messin des axes stratégiques, des objectifs spécifiques et du document contractuel qui ont été présentés le 14 avril et 1^{er} décembre 2021.

CONSIDERANT le bilan positif du CLS 1 qui a montré la capacité à fédérer une dynamique partenariale et l'intérêt public de mettre en œuvre des actions pour améliorer la santé des habitants,

DECIDE D'APPROUVER le Contrat Local de Santé de l'Eurométropole de Metz 2022-2026 joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 2 pouvoirs)

La séance est levée à 20h40

Signature des membres présents,

Le Maire,

Monsieur Vincent DIEUDONNÉ

Mme BUHLER Clarisse 1^{ère} Adjointe		Mme MAHUT Catherine Conseillère Municipale	ABSENCE EXCUSÉE
M. COTTEL Mathieu 2^{ème} Adjoint		Mme DESGORCES Christine Conseillère Municipale	
M. DELLINGER Marie-Claire Conseillère Municipale	ABSENCE EXCUSÉE	Mme RAWUNG Marie-Laurence Conseillère Municipale	
Mme LOUIS Béatrice Conseillère Municipale			